

## Interview de Jean-Claude Juncker (Luxembourg, 27 janvier 2011) – Extrait: la politique monétaire de la Banque centrale européenne

**Source:** Interview de Jean-Claude Juncker / JEAN-CLAUDE JUNCKER, Elena Danescu, prise de vue : Alexandre Germain.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 27.01.2011. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:02:54, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_jean\\_claude\\_juncker\\_luxembourg\\_27\\_janvier\\_2011\\_extrait\\_la\\_politique\\_monetaire\\_de\\_la\\_banque\\_centrale\\_europeenne-fr-22dfc9e1-cfb3-4f80-aedf-85245199fcf9.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jean_claude_juncker_luxembourg_27_janvier_2011_extrait_la_politique_monetaire_de_la_banque_centrale_europeenne-fr-22dfc9e1-cfb3-4f80-aedf-85245199fcf9.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Jean-Claude Juncker (Luxembourg, 27 janvier 2011) – Extrait: la politique monétaire de la Banque centrale européenne

**[Elena Danescu]** Vous avez mentionné tout à l'heure les débats qui étaient autour de la problématique de la politique de la Banque centrale européenne. Le rapport Delors puis le Traité de Maastricht prévoient l'indépendance de la Banque centrale et la priorité au maintien de la stabilité des prix. Quel regard portez-vous sur ces questions ainsi qu'à l'égard de la politique monétaire de la Banque centrale européenne?

**[Jean-Claude Juncker]** Je ne commente jamais la politique monétaire de la Banque centrale européenne, puisque la Banque centrale fixe ses objectifs de politique monétaire en toute indépendance, donc les gouvernements n'ont pas à commenter la politique monétaire. Je dirais en un seul mot que, globalement, je suis satisfait de la direction générale qu'a prise la politique monétaire de la Banque centrale européenne. Nous avons, au moment de la rédaction du traité de Maastricht et déjà pendant le premier semestre sous présidence luxembourgeoise de l'année 1991, fait un choix. Nous avons sous forte influence allemande donné un objectif central à la politique monétaire et donc à la Banque centrale européenne. C'était de faire en sorte que la stabilité monétaire soit le premier devoir de la Banque centrale européenne. En fait, la Banque centrale européenne n'a pas d'autres objectifs que celui de la stabilité monétaire. Elle est engagée, de par le traité, à tout faire pour concourir au succès des politiques économiques que mettent en place les États membres de l'Union européenne. Mais l'objectif de la Banque centrale est celui de la stabilité des prix. Cela est dû au fait que les Allemands, abandonnant le deutschemark, et les Allemands ayant une peur terrible devant l'inflation, ayant perdu au cours du XXe siècle à deux reprises tout leur patrimoine, l'ensemble de leur patrimoine national, il est évident que la lutte contre l'inflation et non pour la stabilité des prix devait être l'objectif central sinon exclusif de la Banque centrale européenne. C'est le choix que nous avons fait. La Banque centrale américaine a d'autres d'objectifs, elle doit aussi contribuer à la croissance, à l'emploi. La Banque centrale européenne n'a pas cette panoplie, cette palette de missions mais seulement celle de la stabilité des prix. Je crois tout compte fait que nous avons fait le bon choix, parce que la Banque centrale, au cours de la crise que nous traversons depuis 2008, a su montrer qu'elle avait suffisamment d'imagination pour pouvoir assumer son rôle à l'intérieur de cet objectif central, sans oublier et sans perdre de vue d'autres objectifs politiques économiques.